

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE PUBLIC 0442835t

44300 NANTES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021-2022	Quorum : 12
Numéro de séance : 2	Nombre des présents : 16
Date de convocation : 08/11/2020	Nombre d'absents excusés : 6
Présidence de : Cathy RODIER	

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis			
	Vote			
	Extrait			
	Motion			désignation
1. Fonctionnement				
1.1 Installation des Commissions	Vote			
2. Affaires financières				
2.1 Décision Budgétaire Modificative 2021	Vote			
2.2 Budget 2022	Vote			
2.3 Conventions	Vote			
2.4 Délégation CE Marchés Publics	Vote			
3. Questions diverses				

Annexes : DBM n°5, Budget 2022 et annexes

Signatures :

La Présidente


C. RODIER



La Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION du collège 0442835t

Séance du : 18 novembre 2021

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	RODIER Cathy	X						
	Adjoint	DE JAGER Stéphanie	X						
	Gestionnaire	KERIVEL Marie-Pierre	X						
	CPE	LOISANT Charlotte	X						
Élus locaux	Conseiller départemental	MENARD Michel			X				
	Conseillère départementale	GIRARDOT-MOITIE Chloé	X						
	Adjointe au Maire	PIAU Catherine			X				
	Commune siège								
Personnalité qualifiée									
Sous-Total			5	0	2		0	0	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	BONNIER Paul	X						
		COMBE Benoît	X						
		HOUILLOT Olivier	X						
		LE FOULGOC Fabrice		X		LEBLANC Audrey	X		
		TRUJILLO Flavie	X						
	RICHE Fabien	X							
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Aucune liste								
Sous-Total			5	1	0		1	0	0
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	DANGUY DES DESERTS BEAUGE Céline			X	ALIARD Charlotte	X		
		DUVAL Sylvie	X			BARSALI-DAVY Marie-Sophie		X	
		FRIOU Aïssa			X	BENLARBI Zahia	X		
		OREAC Alan			X	BEYLAT Nathalie		X	
	GILET Stéphanie	X							
	LOUARN Guy	X							
	Élèves	AHMED Dayane			X				
		SAIYOURI Anis				X			
Sous-Total			4	1	4		2	2	0
Total			13	2	6		3	2	0

Membre invité : M. GILLOUARD Olivier Agent Comptable.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 18h10

Madame De Jager, principale adjointe, est désignée secrétaires de séance.

Le PV du dernier CA soit du

RUBRIQUE I. AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

1. Installation des commissions

Madame la Principale présente le décret n°2020-1632 du 21 décembre 2020 portant diverses mesures de simplification dans le domaine de l'éducation : d'une part la suppression de l'instruction systématique par la commission permanente des questions soumises au conseil d'administration. Madame la Principale précise que la commission permanente peut être créée à la double condition que le CA se soit prononcé sur le principe de sa création et sur la ou les compétences qu'il entend lui déléguer, la commission permanente n'ayant plus d'avis consultatif mais d'avis avec vote à la place du CA selon les compétences allouées.

Un enseignant explique que la commission permanente ne comporte pas assez de membres pour lui attribuer des pouvoirs décisionnaires. La Principale indique que les attributions portaient surtout des axes pédagogiques. Et ceux-ci seront évoqués en conseils pédagogiques. Les documents qui étaient examinés en commission permanente puis en CA seront envoyés suffisamment tôt pour étude préalable. Un parent évoque que la commission permanente nécessite du temps supplémentaire que n'ont pas toujours les membres du CA.

A la demande du CA, Madame La Principale demande donc aux membres du Conseil la non création de la commission permanente pour cette année scolaire jusqu'à renouvellement des membres du conseil d'administration.

Vote

- Pour : 16
- Abstentions : 0
- Contre : 0

Madame la Principale précise également que l'ordre du jour du CA est désormais fixé seul par le chef d'établissement et plus approuvé en début de CA. Cependant l'ordre du jour tient toujours compte des questions diverses qui sont adressées par les membres du conseil, l'ordre du jour et convocation étant toujours adressé 8 jours au moins avant la tenue du CA. Toute question proposée à la majorité des membres du CA peut être inscrite à l'ordre du jour.

RUBRIQUE II : AFFAIRES FINANCIERES

1. Décision Budgétaire Modificative

Madame Kerivel, adjointe gestionnaire, demande aux membres du conseil d'administration d'adopter la Décision Budgétaire Modificative pour l'année civile 2021 : Recettes de 1616.17 € (avoir de Gaz de Bordeaux) et 300 € pour le remboursement des carnets, masques et dégradations (services ALO) ; Prélèvement sur les fonds disponibles de 19100 € sur les réserves du Service Général (soit 13183.83 tenant compte des recettes) et sur les réserves du service de restauration et hébergement (4000 euros). C'est une DBM de précaution afin de finir l'année civile sereinement. Elle prend en compte la machine à laver la vaisselle en panne ainsi que le lave-linge qui doit être remplacé.

Le montant des fonds de roulement après DM n°5 :

Service général : 3931.52 €

Service RH : 712.16 €

Vote

- Pour : 16
- Abstentions : 0
- Contre : 0
-

2. Budget 2022

Madame Kerivel, adjointe gestionnaire, présente le budget 2022. Elle en rappelle d'abord les grands principes :

Unité : l'ensemble des recettes et des dépenses est retracé dans un document unique.

Annualité : le budget est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Sincère : les éléments qui le composent doivent tendre à refléter son déroulement futur. Des modifications peuvent intervenir en cours d'année (DBM : décision budgétaire modificative).

C'est un acte de prévision des recettes et des dépenses et d'autorisation d'exécution de celles-ci.

Madame Kerivel présente les différents services (cf annexe diapo)

Un enseignant s'adresse à la représentante du département : la subvention départementale aide le collège, certes, mais d'autres collèges n'en ont pas besoin puisqu'il s'y rendent à pied. Cet argent pourrait être redistribué en fonction de la situation de chaque établissement. Cela met les élèves dans une situation d'inégalité. Par ailleurs, dans certains établissements, les déplacements sont trop coûteux et les séances de piscine n'ont pas lieu. Cette dépense est contrainte par les programmes et la situation géographique de l'établissement.

Madame la représentante souhaite faire remonter la question au niveau du département.

Pour la reprographie, un enseignant trouve exorbitant le montant alloué. Il serait certainement inférieur « si nous avions des manuels scolaires, ce que nous n'avons qu'en très peu d'exemplaires. »

Madame la Principale explique que les préconisations des inspecteurs ne vont pas dans le sens de l'utilisation de manuels mais plutôt de documents remaniés par les enseignants. Mais nous tentons de satisfaire les demandes des enseignants qui sont peu nombreuses.

Un enseignant indique que le montant de location est très élevé. La représentante du département indique qu'un regroupement d'achats départemental permettrait sans doute de faire baisser les coûts.

La gestionnaire explique également que la location d'un photocopieur est plus rentable que l'achat.

Un enseignant demande s'il le papier recyclé n'est pas moins cher. La gestionnaire répond qu'il est possible d'en expérimenter sur quelques cartons.

Travaux d'entretien : un parent rappelle les dégradations nombreuses dans les toilettes garçons l'année scolaire dernière et demande ce qu'il en est en cette rentrée. Pour l'instant, les dégradations concernent les rouleaux de papier, souvent détériorés. Madame la Principale évoque le projet qui sera soumis au CVC de réaménager la cour et les toilettes. L'amélioration du climat scolaire peut passer par la création de sanitaires non genrés. Madame la représentante du département explique que des expérimentations ont lieu actuellement dans certains établissements avec des travaux conséquents. Très bientôt, le département pourra tirer les conclusions de ces expériences.

19h31 : sortie de Madame la représentante du conseil départemental.

Un enseignant : la demande a-t-elle été faite auprès du département d'une aide financière supplémentaire COVID puisque la situation du collège très jeune » ne nous laisse que très peu de fond de roulement et que toutes les demandes pédagogiques ne sont pas pourvues ». Madame la Principale rappelle la liste des projets pédagogiques financés dans l'établissement et la liste est conséquente. La gestionnaire rappelle la subvention de 1500€ versée en juin. L'enseignant rappelle le vœu qui avait été voté de demander une rallonge au département. Il ajoute que si cela

n'a pas été fait, il souhaite que cela soit fait très prochainement.

Suspension de séance à 19h42. Reprise à 19h51.

Un enseignant explique qu'il s'abstiendra à cause du manque de préparation pour bien comprendre le budget. Par ailleurs, il considère que l'enveloppe allouée n'est pas suffisante en particulier la partie pédagogique.

Madame la Principale demande aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la répartition du budget prévisionnel de l'année civile 2020, présenté à l'équilibre.

Vote

- Pour : 4
- Abstentions : 11
- Contre : 0

3. Conventions

Madame Rodier présente l'ensemble des conventions soumises au vote ; également les tarifs pour l'une d'elles puisqu'une participation des familles est demandé (concert en dehors du temps scolaire).

Convention CRID (service informatique)

Convention Polytech'Nantes (mur escalade AS)

Convention Musique et Danse

Tarifs Musique et Danse

Convention Rockwithyou (Soli'Simone)

Tarif Concert CrossBorder Blues (5 € / famille avec don du FSE 11€ / élève)

Tarif Fredrika Stahl (4 € famille avec don du FSE 7 € / élève)

Vote

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

4. Délégation de signature au chef d'établissement

Madame la Principale demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de délégation au chef d'établissement des passations des marchés dans la limite des crédits ouverts. Madame Kerivel précise, comme chaque année, que sans cette délégation, il est obligatoire de réunir le CA pour chaque signature.

Vote

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

Madame Rodier aborde les questions diverses qui lui ont été adressées :

Le collègue Simone Veil a-t-il eu une réponse concernant la création d'un poste infirmière fixe, et à temps complet dans l'établissement ?

A ce jour, aucune réponse puisque les enveloppes budgétaires de création de poste sur l'Académie ne sont pas encore descendues du ministère. Cependant Madame Rodier a envoyé un courrier à Monsieur le Recteur sous couvert de madame la Directrice Académique, celle-ci étant déléguée par Monsieur le Recteur sur la création de poste d'infirmier/infirmière scolaire. Une copie a été envoyé au conseiller technique, M. Padiolleau.

Le collègue Simone Veil a-t-il eu une réponse concernant sa demande d'heure postes spécifique fléché pour les élèves

allophones hors dispositif UPE2A de l'établissement en plus des heures de la DHG globale ?

A ce jour, la réponse a été apporté lors de la journée de rentrée des élèves de 6^{ème} en présence de Monsieur Barthélémy, directeur académique adjoint. Réponse appuyée également courant septembre en réunion de rentrée des principaux et adjoints d'établissement. Madame la Principale évoque la difficulté de demander des moyens supplémentaires heures postes après la rentrée, notamment pour la répartition des services. Les HSA étant déjà suffisantes, il n'est pas question de recevoir des moyens qui ne concernerait pas les heures postes. La difficulté résidant également dans la non reconnaissance des élèves issus de la communauté ROM comme EFIV (communauté du voyage) alors qu'ils le sont quelque part et vivent dans des conditions plus que précaires.

Concernant les questions pour le département, Madame Rodier les enverra à Madame la Représentante du conseil départemental puisque excusée en fin de séance.

Les fonds de roulements de l'établissements sont très bas, et ont encore diminué pendant cette période covid (à cheval sur les 2 derniers exercices). Le conseil d'administration du collège Simone Veil a voté le 01.07.2021 (cf PV transmis aux autorités de tutelle) une demande de remboursement de ces frais par le conseil départemental qui avait dit resté attentif et ouvert à cette question. Qu'en est-il ? Avons-nous une réponse du conseil départemental à cette demande ? Le collège a-t-il été remboursé sur facture de ces frais comme demandé ?

Madame la Gestionnaire explique que la question doit se poser au niveau du compte financier (avril) et non de la préparation du budget.

Le conseil départemental peut-il indiquer au CA du collège Simone Veil quel pourcentage des établissements secondaires du département ont des fonds de roulement égal ou inférieur à notre collège ? (fonds de roulement exprimés en valeur relatif au budget global bien sûr, par exemple exprimé en 12ème de l'exercice annuel)

Concernant les travaux d'agrandissement du collège débutant en 2022 pour l'ouverture de 4 salles supplémentaires à la rentrée 2022 :

- Le conseil départemental peut-il donner au collège les prévisions de monté en effectifs pour les 4 prochaines années ?

Montée en effectif pour les 4 prochaines années : elles doivent dépendre des livraisons des constructions du quartier.

- Le conseil départemental sait-il ce qui est prévu comme construction d'infrastructure sportive par la ville de Nantes pour répondre notamment aux besoins de la nouvelle école primaire du champ de manœuvre ?

Madame la Principale n'a pas eu d'information sur ce point mais a d'ores et déjà alerté.

- Le conseil départemental prévoit-il de participer avec la ville de Nantes à la construction d'une nouvelle installation sportive couverte en corrélation avec la construction d'une extension du collège Simone Veil ?

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, Madame Rodier lève la séance à 20h23.